

Pourquoi le maintien de l'ordre public serait-il
« nécessaire et essentiel » ?

•

La police nationale et la BAC poursuivent
leur œuvre de harcèlement à l'encontre
de jeunes militants anticapitalistes

•

Manifestation de soutien aux sans-papiers :
Encore une journée de répression à Poitiers !

•

La prison : non seulement inutile
mais contre-productive ?

•

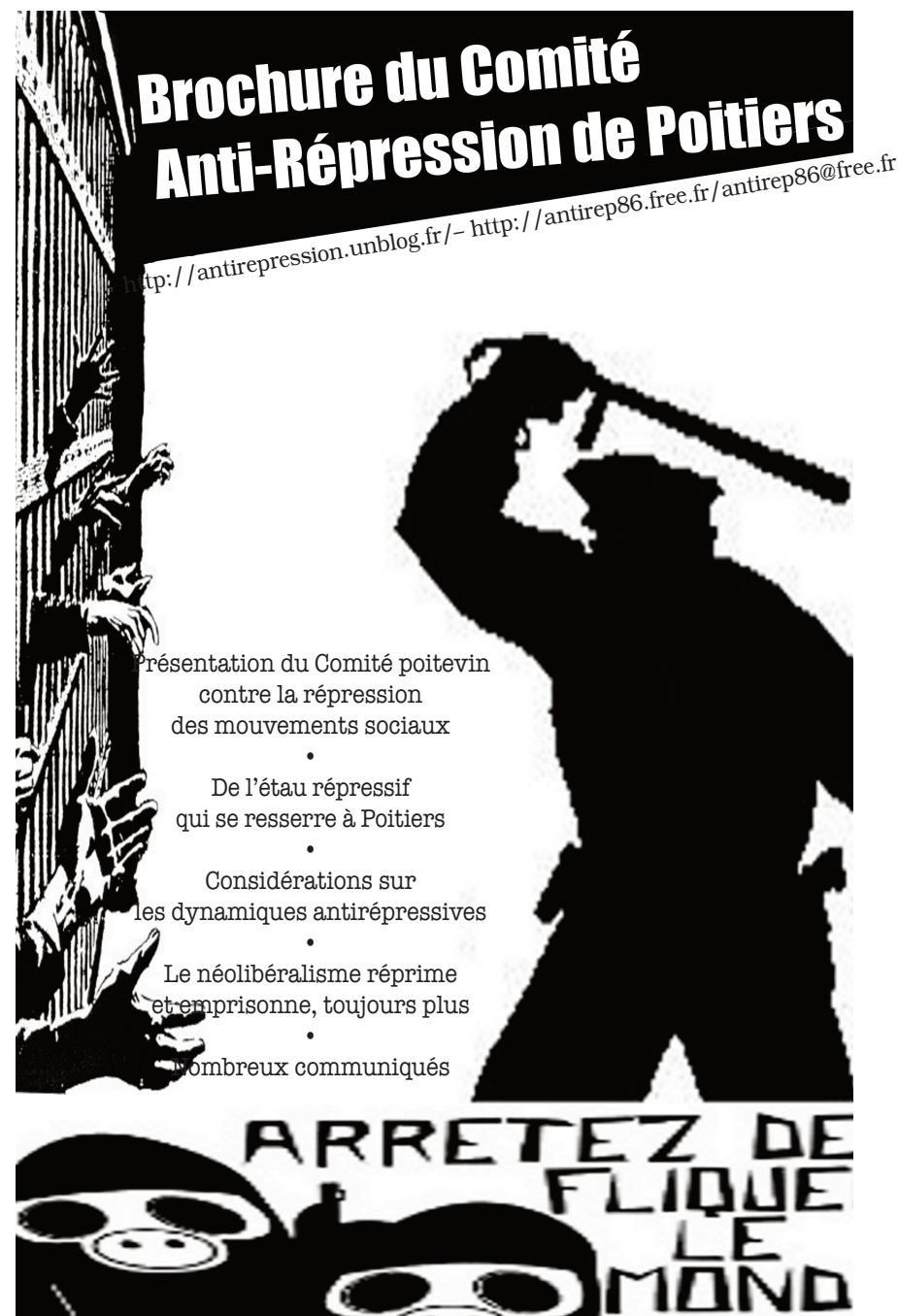
Gaza : on n'oublie pas !

•

Comparer le procureur du procès du 12 octobre
à Maurice Papon, cela un 17 octobre
devant le monument de la résistance
de Poitiers, n'est pas si aberrant que cela

•

L'anti-pub n'est pas un acte de vandalisme
pur et simple, mais bien un acte politique
visant à afficher une critique claire
de la société de consommation
et de ses méthodes de propagande



Présentation du Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux

<http://antirepression.unblog.fr/> –
<http://antirep86.free.fr/>
antirep86@free.fr

Mardi 23 février 2010

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux est né en réaction à la répression qui s'est abattue contre les jeunes participant aux mouvements lycéens et étudiants de ces dernières années – plus particulièrement depuis l'hiver 2009, pour ce qui est des interpellations, des gardes à vue et des procès. En ce sens, il n'y a pas un avant et un après-10 octobre 2009.

Devant l'acharnement montré par la police et les tribunaux à l'égard de cette jeunesse parce qu'elle était politisée et active, il s'est agi pour le comité antirépression de les sortir de leur isolement, les « désenclaver » en quelque sorte, en leur montrant une solidarité active.

L'objectif du comité a été d'entrée d'élargir cette solidarité à tous les acteurs et actrices des mouvements sociaux en butte à la répression, en les soutenant non seulement face à celle-ci mais aussi dans leurs luttes mêmes. Le comité ne se cantonne donc pas à une attitude défensive : il entend avoir une démarche offensive en favorisant le développement des luttes sociales par leur mise en rapport et la recherche de leur conjonction.

Notre analyse de la répression

- La répression actuelle n'est pas spécifiquement poitevine, mais se développe partout à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la politique sécuritaire française doit être replacée dans le contexte européen – il s'agit d'une mise en conformité avec les normes répressives en vigueur dans la « forteresse Europe ».

- Elle correspond à une offensive généralisée des classes dominantes contre les classes populaires, pour favoriser une phase d'expansion du capitalisme et profiter de la relative faiblesse des mouvements sociaux. Le comité considère donc la « violence » pointée par les gouvernants pour exercer une répression comme devant être replacée dans le contexte d'une société aux rapports entre les

pour violences en réunion contre personnes dépositaires de l'autorité publique ? Qu'en est-il de Lucille, 14 ans, condamnée pour rébellion le 5 janvier dernier sur les seuls témoignages des policiers qui l'ont arrêtée le 10 octobre 2009 – ou encore de Samuel, Jean-Salvy, Léo... arrêtés en même temps ? Qu'en est-il de Guillaume, condamné sans preuves le 4 mars ? Qu'en est-il enfin de David, condamné il y a quelques jours pour outrage et menaces de mort à l'encontre d'un des policiers de la BAC, sur les seuls témoignages plutôt contradictoires du policier partie civile et de ses collègues, alors que les témoignages des amis de David n'ont pas été recueillis ? Ne peut-on pas appliquer à toutes ces personnes ce qu'a dit l'avocat général pour Nina : que « les conclusions de la police relevaient plus d'hypothèses fragiles, voire d'une "construction" comportant des affirmations sujettes à doutes sérieux », en clair de faux témoignages ? Si nous appliquons le vieux principe de l'égalité de traitement, toutes ces personnes auraient dû être relaxées puisque Nina l'a été.

Non à la répression !

23 mars 2010

Suite à l'article « Le patron de la police écrit à ses troupes », *La Nouvelle République* du 17 mars 2010, le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux se demande pourquoi M. le Délégué départemental de la sécurité publique a eu besoin d'écrire à sa police pour souligner la nécessité d'être exemplaire, si les « critiques mensongères » d'un « comité non nommé » – mais nommé malgré tout, par la police ou par la presse ? – sont vraiment mensongères.

Un événement important est quasiment passé inaperçu la semaine dernière : jeudi 11 mars, lors du rendu de son procès en appel, Nina a été relaxée. Le 30 juillet 2009, elle avait été condamnée en correctionnelle, pour « bris de “sucette” Decaux » dans la nuit du 18 au 19 mai 2009, à 500 € d'amende avec sursis et 850 € de dommages-intérêts pour Decaux – qui avait également demandé 900 € pour frais de justice. Le procureur ayant fait appel, elle était repassée devant le tribunal le 21 janvier dernier. Et là, surprise : ce même procureur avait quasiment demandé la relaxe. Après avoir démonté tous les éléments de l'accusation, il s'en était remis au tribunal.

Cela a laissé perplexe plus d'un observateur. L'un d'eux, Sylvestre Gilloire, pense que « le procureur, anticipant sur l'efficacité des arguments de la défense, a sans doute préféré abandonner la partie pour ne pas risquer un désaveu public. Ce serait aussi une façon d'appeler la police à un minimum de rigueur, si elle veut être suivie ». Là est peut-être la clef de ce procès. Comme dans la plupart des affaires de ce genre, l'accusation a été faite à charge et, les preuves n'ayant pas été apportées, elle a finalement reposé sur les seuls témoignages des policiers – témoignages discrédités par le procureur et désavoués par le juge. Cela ne veut-il pas dire que c'étaient des inventions de la police, des faux témoignages donc ?

Les faux témoignages policiers sont le talon d'Achille des poursuites judiciaires. D'abord, précisons-le, il est inexact de penser que les témoignages de la police valent plus que ceux des autres citoyens dans la mesure où ses agents sont assermentés. Le Code de procédure pénale dit en effet explicitement, dans son article 430 : « Sauf dans le cas où la loi en dispose autrement, les procès-verbaux et les rapports constatant les délits ne valent qu'à titre de simples renseignements. » C'est même un principe général du droit, puisqu'en France il faut apporter la preuve de ce que l'on affirme. Sans preuve, le procès-verbal policier n'est donc utile qu'à titre de simple renseignement ; et dans ce cas le tribunal est censé prononcer une relaxe. Il y a néanmoins un hic : un décalage existe, d'une juridiction à l'autre, quant au poids de la parole d'un dépositaire de l'autorité publique.

On le voit à travers d'autres affaires reposant exclusivement sur les témoignages de la police et qui ont été traitées par le tribunal de Poitiers ces dernières années. Où sont les preuves qui corroborent ces témoignages ? Qu'en est-il de Sami, délégué lycéen notoire, condamné le 5 juin 2009 sur le seul témoignage de cette police

classes eux-mêmes très violents : la violence est d'abord celle des rapports sociaux existants.

- L'expérience de l'année 2008-2009 a montré, en France, que des mouvements sociaux pouvaient être puissants, mais ne pas parvenir pour autant à s'unifier en dépassant l'inertie des séries de journées d'action sans perspectives. Et si les forces de l'ordre se permettent aujourd'hui d'intervenir dans les manifestations pour y photographier, interpellier et provoquer de diverses manières les personnes qu'elles ont dans le collimateur, c'est bien parce que le rapport de forces joue en leur faveur : il y a quelques décennies, elles n'auraient pu procéder de telle manière. Le comité s'inscrit donc comme partie prenante, à sa modeste échelle, dans les tentatives faites pour inverser ce rapport de forces, dans une optique anticapitaliste ; il cherche à favoriser une dynamique sociale contribuant à une jonction entre les différentes luttes menées sur Poitiers et sa région, à partir de la répression exercée contre elles (ainsi y a-t-il eu ces derniers mois plusieurs démarches communes au comité et aux sans-papiers ainsi qu'aux associations les soutenant). Car seule la création d'un rapport de forces favorable peut permettre de gagner dans une lutte, ou du moins déjà de faire reculer le pouvoir (par exemple, l'organisation de rassemblements, la diffusion d'informations à travers tracts ou affiches, bref une activité militante suivie pour dénoncer un montage policier dans une inculpation peut obliger la « justice » à en admettre la réalité).

- La répression aux multiples facettes qui s'exerce aujourd'hui dans l'hexagone ne peut en aucun cas être analysée comme une « dérive » par rapport à une situation antérieure « normale ». Cela fait de nombreuses décennies que, de loi d'exception en loi d'exception, d'extension en extension de la législation répressive, les gouvernements qui se sont succédé ont accompagné, chacun à leur manière, les offensives patronales pour « restructurer l'économie » (c'est-à-dire baisser le prix de la main-d'œuvre) et prévenir les velléités de révolte susceptibles d'en découler (les différentes réformes de l'enseignement allant elles aussi dans ce sens). De même, l'action policière actuelle est à dénoncer non comme une « dérive » ponctuelle, mais comme s'inscrivant dans une logique coercitive d'envergure.

- Elle est essentiellement préventive : il s'agit de faire peur, de dissuader les jeunes mais aussi plus largement tous les salariés, les chômeurs, etc., de se politiser et d'agir. On assiste à une remise en cause de plus en plus évidente de la liberté d'opinion – le délit d'opinion venant s'ajouter à tous les moyens d'action aujourd'hui laissés à la libre disposition des forces de l'ordre. D'une part, la police anticipe, sans attendre qu'un quelconque fait ait justifié son intervention, en s'en prenant avec de moins en moins de retenue aux personnes qui, par leurs idées ou leur style de vie, refusent l'ordre établi. D'autre part, le pouvoir prépare sans cesse de nouveaux dispositifs législatifs visant à empêcher toute occupation du

terrain politique par des mouvements contestataires radicaux. C'est pourquoi le comité estime avoir un rôle de solidarité mais aussi de politisation à jouer, en ce qu'il peut par ses interventions susciter des débats et aider à une réflexion dépassant le cadre de l'antirépression au sens strict.

La structure du comité

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux est composé d'individus et soutenu par les associations, les partis ou les syndicats qui le désirent. Cette structuration basiste est fondamentale car si le comité devenait un jour un enjeu pour certaines structures organisationnelles, quelles qu'elles soient, et finissait par n'être plus qu'un cartel d'organisations il serait dévoyé de son objectif originel et perdrait toute efficacité et dynamique. C'est sa base individuelle qui en fait la vie et en crée la dynamique, par sa pratique ; et cette dynamique qui fait que depuis plusieurs mois des structures associatives, partidaires ou syndicales se sont déclarées soutien du comité et ont contribué à élargir la solidarité. Mais nous gardons à l'esprit que des préoccupations électorales aussi bien que la position d'opposants à un pouvoir de droite peuvent jouer dans le relatif « succès » du comité aujourd'hui – succès dont nous nous réjouissons. Quoi qu'il en soit, la démarche du comité n'est pas d'aller à la pêche aux signatures, et, de même, il n'amendera pas les principes de base qu'il défend pour en obtenir davantage.

Ses positionnements de base

- Le comité défend tous les acteurs et actrices des mouvements sociaux contre la répression menée à leur rencontre, sans opérer de tri entre les « bons » et les « mauvais » en fonction de leur culpabilité ou de leur innocence supposée. Ce positionnement ne signifie pas l'absence de critiques à l'égard des actions menées, et moins encore une adhésion obligatoire ou obligée à elles ; en revanche, le comité manifeste sa solidarité envers toutes et tous face à la répression ; nous les soutenons contre ce que l'appareil d'Etat leur fait, pas pour ce qu'ils et elles ont ou n'ont pas fait.

- Le comité dénonce les manœuvres du pouvoir visant à criminaliser tour à tour des fractions de la population – les jeunes, les libertaires, les marginaux... – en les étiquetant aujourd'hui « extrémistes », « anarchistes » ou « anarcho-autonomes », et demain autrement ; et il n'aura de cesse de rappeler que les politiques répressives, une fois installées par un pouvoir quel qu'il soit, peuvent s'exercer contre n'importe qui.

* *
*

préférée abandonner la partie pour ne pas risquer un désaveu public. Ce serait aussi une façon d'appeler la police à un minimum de rigueur, si elle veut être suivie³ ». Là est peut-être la clef de ce procès. Comme dans la plupart des affaires de ce genre, l'accusation a été faite à charge et, les preuves n'ayant pas été apportées, elle a finalement reposé sur les seuls témoignages des policiers – témoignages discrédités par le procureur et désavoués par le juge. Cela ne veut-il pas dire que c'étaient des inventions de la police, des faux témoignages donc ?

Les faux témoignages policiers sont le talon d'Achille des poursuites judiciaires. D'abord, précisons-le, il est inexact de penser que les témoignages de la police valent plus que ceux des autres citoyens dans la mesure où ses agents sont assermentés. Le code de procédure pénale dit en effet explicitement, dans son article 430 : « Sauf dans le cas où la loi en dispose autrement, les procès-verbaux et les rapports constatant les délits ne valent qu'à titre de simples renseignements. » C'est même un principe général du droit, puisqu'en France il faut apporter la preuve de ce que l'on affirme. Sans preuve, le procès-verbal policier n'est donc utile qu'à titre de simple renseignement ; et dans ce cas le tribunal est censé prononcer une relaxe. Il y a néanmoins un hic : un décalage existe, d'une juridiction à l'autre, quant au poids de la parole d'un dépositaire de l'autorité publique⁴.

On le voit à travers d'autres affaires reposant exclusivement sur les témoignages de la police et qui ont été traitées par le tribunal de Poitiers ces dernières années. Où sont les preuves qui corroborent ces témoignages ? Qu'en est-il de Sami, délégué lycéen notoire, condamné le 5 juin 2009 sur le seul témoignage de cette police pour violences en réunion contre personnes dépositaires de l'autorité publique ? Qu'en est-il de Lucille, 14 ans, condamnée pour rébellion le 5 janvier dernier sur les seuls témoignages des policiers qui l'ont arrêtée le 10 octobre 2009 – ou encore de Samuel, Jean-Salvy, Léo... arrêtés en même temps ? Qu'en est-il enfin de David, condamné il y a quelques jours pour outrage et menaces de mort à l'encontre d'un des policiers de la BAC, sur les seuls témoignages plutôt contradictoires du policier partie civile et de ses collègues, alors que les témoignages des amis de David n'ont pas été recueillis ? Ne peut-on pas appliquer à toutes ces personnes ce qu'a dit l'avocat général pour Nina : que « les conclusions de la police relevaient plus d'hypothèses fragiles, voire d'une "construction" comportant des affirmations sujettes à doutes sérieux », en clair de faux témoignages ? Si nous appliquons le vieux principe de l'égalité de traitement, toutes ces personnes auraient dû être relaxées puisque Nina l'a été.

Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux

1. « POITIERS – Sucette brisée : étudiante relaxée », NR du 12 mars 2010, <http://antirep86.free.fr/?p=409>
2. « Sucette cassée contestée », NR du 21 mai 2009, <http://antirep86.free.fr/?p=34> ; « CORRECTIONNELLE – Nina a été reconnue coupable d'avoir brisé une "sucette" dans le quartier Montierneuf », Centre-Pressé du 31 juillet 2009, <http://antirep86.free.fr/?p=97> ; « Gentille étudiante ou militante anti-pub ? », NR du 31 juillet 2009, <http://antirep86.free.fr/?p=94>
3. Notes d'audience de la cour d'appel de Poitiers par Sylvestre Gilloire, 21 janvier 2010, <http://antirep86.free.fr/?p=411>
4. « Que vaut la parole d'un policier ? Moins qu'on ne le croit », par Chloé Leprince, Rue89, 16 mai 2009, <http://www.rue89.com/2009/05/16/que-vaut-la-parole-dun-policier-moins-que-on-ne-le-croit>

trant qu'elle voyait juste, comme l'a affirmé l'officier de police judiciaire ; ou bien pour vérifier ce qu'il y avait à son domicile ? Dès son arrivée au commissariat, en effet, l'avocate de Guillaume a appris qu'il sortirait sûrement vers midi, preuve que la police ne croyait pas découvrir grand-chose chez lui...

Ici comme dans bien d'autres affaires, tout repose sur la seule parole des policiers qui savent pertinemment à qui ils nuisent – car Guillaume est un militant politique no-toire depuis le mouvement étudiant de l'an dernier. Et il y a plus sordide que l'indigence des éléments de l'enquête : les faits incriminés eux-mêmes. Huit policiers, quatorze heures de garde à vue, une perquisition, cinq heures d'une nouvelle garde à vue, un procès en correctionnelle, tout ça pour... une supposée serrure de panneau publicitaire abîmée (ou une affiche publicitaire mise à terre) par on ne sait qui. N'est-ce pas recourir à l'artillerie lourde pour écraser une puce ?

Alors, pourquoi une telle débauche d'énergie répressive ? Parce que, selon nous, les affaires telles que celle-ci servent à dissuader les jeunes militants de s'engager sur le terrain politique ou à intimider ceux qui s'y sont déjà engagés. Elles servent aussi à détourner l'attention de l'essentiel, qui est apparu clairement aux yeux de tous dernièrement : les agissements de la préfecture et de la police, l'alliance objective de la mairie et de la préfecture, et le constat que nous sommes dans un pays exsangue et profondément inégalitaire dans lequel la seule réponse des autorités (Etat comme collectivités locales) est la répression. Une répression qui sert, bien sûr, à occulter le problème mais aussi à empêcher d'envisager d'autres solutions.

Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux <http://antirepression.unblog.fr> – <http://antirep86.free.fr> – antirep86@free.fr

Communiqué du 19 mars 2010

19 mars 2010

Suite à l'article « Le patron de la police écrit à ses troupes », PQR du 17 mars 2010, le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux se demande pourquoi M. le Délégué départemental de la sécurité publique a eu besoin d'écrire à sa police pour souligner la nécessité d'être exemplaire, si les « critiques mensongères » d'un « comité non nommé » – mais nommé malgré tout, par la police ou par la presse ? – sont vraiment mensongères.

Un événement important est quasiment passé inaperçu la semaine dernière : jeudi 11 mars, lors du rendu de son procès en appel, Nina a été relaxée¹. Le 30 juillet 2009, elle avait été condamnée en correctionnelle, pour « bris de «sucette» Decaux » dans la nuit du 18 au 19 mai 2009, à 500 € d'amende avec sursis et 850 € de dommages-intérêts pour Decaux – qui avait également demandé 900 € pour frais de justice². Le procureur ayant fait appel, elle était repassée devant le tribunal le 21 janvier dernier. Et là, surprise : ce même procureur avait quasiment demandé la relaxe. Après avoir démonté tous les éléments de l'accusation, il s'en était remis au tribunal.

Cela a laissé perplexe plus d'un observateur. L'un d'eux, Sylvestre Gilloire, pense que « le procureur, anticipant sur l'efficacité des arguments de la défense, a sans doute

LES TROIS TEXTES QUI SUIVENT ONT ÉTÉ ÉCRITS PAR DES MEMBRES DU COMITÉ ET SERVENT, AVEC D'AUTRES, À ALIMENTER LE DÉBAT

De l'étau répressif qui se resserre à Poitiers...

Dimanche 6 décembre 2009

Depuis environ un an, les possibles de nos existences, en ce qu'elles ont de politique, s'amenuisent dans la ville de Poitiers. Dans cette municipalité qui tend à s'aseptiser décret après décret, la proximité entre policiers et toute personne stigmatisée comme suspecte instaure une tension de plus en plus palpable. Gardes à vue systématiques, procès à répétition, acharnement ciblé, pression psychologique et physique personnalisée (pistage, insultes, violences). Le fichage ADN, qui se banalise dans les commissariats, est un outil de plus dans la volonté de soumettre les individus à une surveillance totale. Face à ce procédé insultant qui va chercher jusque dans notre corps le levier pour nous plaquer sur la grille de l'hyper-contrôle, les refus se multiplient, entraînant des peines qui vont parfois jusqu'à du sursis. L'omniprésence policière permet la mise en place d'un tel dispositif, qui semble essentiellement s'abattre sur une population politisée souvent qualifiée de « marginale ». Effectivement, nos existences tentent de défier en permanence cet engrenage gestionnaire, par tous les moyens que nous pouvons inventer afin de s'extraire des cadres prédéfinis. Par nos modes de vie, nous désertons cette mascarade capitaliste qui assouvit chaque jour sa soif de profit au dépens de vies humaines, au nom du « progrès » et de la « cohésion sociale » dans ce système qui se veut sans failles. Nous cherchons à habiter ces failles pour ne pas être un rouage de plus dans le bon fonctionnement des flux marchands et humains. L'acharnement répressif se durcit et vise donc ce type de pratiques pour maintenir cet ordre établi et éliminer toute contestation.

Lors du mouvement étudiant de 2009, un amphi est occupé à la fac de Poitiers. Les principes d'autogestion se mettent en place, créant une dynamique collective. De nouvelles envies naissent suite aux rencontres, aux échanges et aux confrontations des multiples idées qui motivent cette occupation. Le mouvement étudiant se révèle cependant être une impasse au vu des perspectives politiques qui cherchent un nouveau terrain d'expression face à la volonté de récupération des syndicats et autres partis. Il faut viser plus haut, chercher la subversion ailleurs que dans ces murs de consommation du savoir enfermant les cerveaux dans des discours préfa-

briqués. Après trois mois d'occupation, l'amphi se vide et l'envie d'ouvrir un lieu pour généraliser et approfondir cette lutte se dessine. C'est finalement un squat d'habitation qui s'ouvre. Il est expulsé manu-militari dix jours plus tard, avant même qu'il n'ait pu devenir ce lieu d'échange et d'impulsions révolutionnaires. La justice s'en mêle, il n'y a plus qu'à cracher les billets pour rembourser ce mode de vie qui n'a visiblement pas son mot à dire dans cette société.

Durant toute cette période, le mouvement Anti-pub reprend de plus belle avec la destruction pure et simple des panneaux publicitaires, comme autant de gestes qui s'attaquent frontalement et matériellement à l'expression la plus perverse du capital. La seule raison d'exister de la publicité n'est-elle pas la manipulation de nos désirs, pour qu'ils participent à faire tourner la machine productiviste? C'est sur ces actions là que la répression sera la plus intransigeante. Les procès s'enchaînent, les peines sont de plus en plus lourdes, jusqu'à de la prison préventive le temps que ces messieurs pataugent allègrement dans l'enquête. Les activités se calment, les esprits refroidis par cette concentration de mauvaises expériences payées au prix de notre liberté. Guetté-e-s, suivi-e-s, surveillé-e-s, le poids de la justice devient omniprésent, telle une réalité de plomb qui se diffuse dans tous les moments de notre quotidien, une fumée nauséabonde qui s'infiltré dans nos espaces de vie et jusque dans nos amitiés. La protection à tout prix des valeurs de propriété privée et de libéralisme se matérialise alors dans l'absurdité des mesures employées, quand à un bris de vitrine est accolée la possibilité de la prison ferme.

Face à nous, les projets ne manquent pas. La construction de la nouvelle prison de Vivonne réveille à nouveau la rébellion que nous portons en nous. Le 10 octobre est donc organisée une journée de lutte contre le système carcéral, qui appelle à débattre et à se rassembler autour de la question de la prison, dans une intention de créer une nouvelle dynamique locale, le tout associé à un appel à une manifestation. Si les objectifs initiaux de cet événement semblent avoir été dépassés dans les actes, puis occultés par le matraquage médiatique qui s'en est ensuivi, c'est malgré tout un ras-le-bol général qui s'est exprimé ce jour là, dans des actes plus radicaux qu'à l'ordinaire. Ce qui résonna alors dans les rues de Poitiers, c'est la rage, la volonté de détruire tout ce qui nous écrase, de liquider ce qui nous opprime, d'anéantir ce qui nous tue à petit feu. Là encore la main de la justice pèse lourd dans un procès spectacle où flotte l'odeur fétide de la corruption. Dès l'annonce de la venue du Ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, il ne faisait aucun doute que les « événements » de Poitiers allaient devenir pour un temps le nouveau jouet anti-terroriste de l'État policier. Le spectre de « l'ultra-gauche violente » ou de la fantasque « mouvance anarcho-autonome » plane sur ces comparutions immédiates où vont s'enchaîner un festival de vices de procédures, des conditions de détention en garde-à-vue aux faux témoignages des flics, le tout orchestré par un procureur sur-vitaminé à la dope ministérielle. On sent clairement la volonté de rattraper l'impuissance des forces de l'ordre lors de la manifestation. Résultat des courses: des peines surdimensionnées pour tou-te-s les inculpé-e-s...et, ironie du sort, trois camarades qui partent dès la fin de l'audience inaugurer la nouvelle prison de Vivonne contre laquelle nous nous dressons.

supprimés par dizaines de milliers dans l'Education nationale, rendant toujours plus difficile la situation dans les établissements, nous dénonçons le développement de ces dispositifs et à ce titre, condamnons cette intervention comme une provocation inacceptable.

Un épisode répressif de plus...

7 mars 2010

Dans la nuit du lundi 25 au mardi 26 janvier, un crime odieux a été commis boulevard de Tassigny, vers le lycée des Feuillants, à Poitiers : la serrure d'une sucette JC De-caux a été atrocement abîmée et une affiche publicitaire violemment jetée à terre. Aussitôt, huit policiers, révoltés par tant d'injustice et n'écoulant certainement que leur courage, se lancent à la poursuite des malfaiteurs. Rue des Trois-Rois, ils interpellent Guillaume M., un dangereux délinquant multirécidiviste bien connu de leurs services puisque plusieurs d'entre eux l'ont déjà arrêté et sont ses policiers attirés. Emmené au commissariat, il faudra bien quatorze heures de laborieuse garde à vue pour éclaircir cette ténébreuse affaire. En tout cas, c'est du sérieux, et même du lourd, il ne faut surtout pas laisser passer car il en va de la tranquillité de l'ordre public : Guillaume est convoqué au tribunal le 4 mars à 14 heures.

Mais ce 4 mars à 7 h 30, voulant certainement que personne, ni le procureur ni le juge, n'ait le moindre doute quant à la dangerosité de cet individu infréquentable, les policiers débarquent chez Guillaume pour perquisitionner son logement et le placent de nouveau en garde à vue jusqu'à 12 h 30. L'après-midi, tout étant ainsi ficelé, il est impossible que le procureur n'affirme pas, comme rapporté dans la presse : « C'est un acte de destruction volontaire et gratuit. (...) Je requiers donc un mois ferme. » Impossible que la présidente – en toute indépendance cela va de soi, et après avoir remarqué d'entrée : « Il paraît que vous étiez en garde à vue ce matin ? » – ne dise pas « en avoir assez de juger ce genre de dégradations », estimant que « c'est le degré zéro de la délinquance » ; et qu'elle ne déclare pas n'avoir « aucun doute » sur la culpabilité de Guillaume étant donné les témoignages des policiers, auxquels elle accorde sa « totale confiance »... Mais, ajoute-t-elle, comme elle ne veut pas envoyer « un petit imbécile en prison », il n'écope « que » de 70 heures de travaux d'intérêt général. Ouf, nous respirons : heureusement quand même que le bain n'existe plus !

Tout cela laisse songeur à plus d'un titre.

D'abord, selon les policiers, le coupable « force le panneau vitré et met l'affiche à terre » ; mais l'ont-ils pris en flagrant délit boulevard de Tassigny comme ils l'affirment ou l'ont-ils interpellé à plusieurs centaines de mètres de là, rue des Trois-Rois, comme l'assure Guillaume ? Et forcer la serrure, est-ce la dégrader ? A moins que la « dégradation » concerne seulement le fait de mettre une affiche publicitaire « à terre » ?

Ensuite, où sont les preuves matérielles de leurs allégations ? Par exemple, avec quoi la serrure de la fameuse sucette a-t-elle été dégradée ? Rien n'ayant été trouvé sur ledit coupable, aurait-il utilisé ses ongles, ou peut-être même ses dents, pour arriver à ses fins ? Enfin, la perquisition a été faite chez Guillaume pour « dégradation de biens publics et privés et menaces de mort sur commissaire », donc parce que la police lui attribuait les tags genre « Papineau au poteau » réalisés ces derniers temps au centre-ville de Poitiers. Et pourquoi a-t-on fouillé chez lui ? Pour lui mettre sous le nez des « éléments » démon-

confirme-t-il pas que la police et la justice défendent les forts et les puissants contre les faibles et les modestes et donc que la justice est une justice de classe ?

De plus, lorsqu'on y regarde plus près, on s'aperçoit que la totalité des personnes inquiétées (sauf une qui a la malchance d'être le fils d'un adjoint du maire de Poitiers), sont engagées politiquement ou sont proches du milieu contestataire. Non seulement la justice et la police sont de classe mais elles sont politiques. Après la manifestation réprimée du 6 février, il est encore plus clair que le pouvoir provoque, intimide, harcèle, pourchasse et poursuit – notamment grâce à son arsenal de lois sécuritaires et par le biais de sa police comme de sa justice – les acteurs et actrices de mouvements sociaux afin de les dissuader de s'engager, ou les punir pour s'être engagés sur le terrain politique. Le pouvoir cherche aussi à diviser les contestataires afin d'isoler ceux qu'il définit sans rire comme des « éléments dits extrêmes » et évidemment « les militants anarchistes sont un groupe à risque » (Journal de France 3 Poitou-Charentes 19/20 du 8 février 2010) et pouvoir les réprimer dans l'indifférence générale.

Contrôle social, répression et prévention répressive sont les seules réponses apportées à ceux qui sont engagés ou risquent de s'engager dans la lutte des classes. Tout cela pour protéger à grands frais les intérêts de classe des riches et des puissants.

Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux

**Communiqué de presse sur l'opération de gendarmerie
au lycée André-Theuriet de Civray**
26 février 2010

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, le Parti de Gauche 86, l'Organisation communiste libertaire, le SELF86, le Nouveau Parti Anticapitaliste, l'Union Locale Poitiers CNT, Pavillon Noir (Fédération Anarchiste 86) condamnent fermement l'opération menée par la gendarmerie au lycée André-Theuriet de Civray le 22 février 2010. Au prétexte de rechercher des stupéfiants, elle a investi un lieu public d'enseignement, a fait renifler les affaires des élèves et leurs casiers par des chiens et pour finir, a auditionné une dizaine d'élèves en-dehors du lycée.

Cette opération coup de poing, demandée par le proviseur, aurait fait suite à des aveux et des questionnements sur le cannabis, exprimés par des élèves à des personnels d'éducation.

Le pouvoir répond par l'intimidation aux jeunes qui se posent des questions et qui s'inquiètent pour leur avenir. Nous considérons que ni les "équipes mobiles de sécurité", déjà utilisées pour briser un mouvement social au lycée Victor-Hugo, ni la police qui tourne autour des établissements et intervient violemment à la moindre contestation, ni la gendarmerie avec ses chiens renifleurs, ni la vidéosurveillance, ni les autres dispositifs "sécuritaires" qui se développent à l'école (fichage notamment), n'ont leur place dans des établissements d'éducation.

Nous jugeons très inquiétante cette diffusion du "sécuritaire" au sein des écoles, qui ne vise selon nous qu'à rendre plus "acceptable" par la population, et ce dès la jeunesse, un contrôle social d'une violence toujours plus accrue. Au moment où des postes sont

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur la nébuleuse morbide qui a recouvert les jours et les semaines qui ont suivis le 10 octobre. Ici il s'agit seulement de montrer comment la répression qui s'ensuivit constitue une sorte d'apogée dans l'anéantissement de toute résistance politique au sein de notre ville. Notons enfin que ce politique que nous évoquons reçut un ultime coup quand diverses tendances du milieu militant local tentèrent de l'éviscérer des comités de soutien, l'innocentisme devenant la seule « valeur » défendable face au trio crapuleux média-justice-police. Aujourd'hui nous en sommes à aligner les sommes gargantuesques des multiples amendes et dédommagements voués à renflouer les caisses de ceux qui nous oppressent, tandis que sur les corps et les esprits l'épée de Damoclès de la prison pèse comme jamais.

-dégradation de mobilier urbain (pubs, horodateurs...): environ 10500€, prison préventive (5 inculpés)

-refus de prélèvement d'ADN: amendes et prison avec sursis (5 inculpés)

-squat: 2480€ (2 inculpés)

-manifestation du 10/10/09: 4300€ d'amende, 3 ans ½ de sursis, 6 mois de ferme (en totalité pour les 8 inculpés)

Dès à présent nous appelons toutes les volontés qui se refusent à la résignation à soutenir tou-te-s les inculpés de cette lutte qui se poursuivra malgré l'oppression étatique.

A tou-te-s les opprimé-e-s!

A tou-te-s les révolté-e-s!

Le combat n'est pas terminé!

Quelques partisan-e-s de la lutte en cours...

Considérations sur les dynamiques antirépressives

Jeudi 7 janvier 2010

Au mois de Janvier comparaitront six personnes dans la lignée des "Évènements" du 10 Octobre où "émeutes" et "saccages" sont venus décorer les paroles, habiter les cris d'une Réaction qui ne dit pas son nom, arborant ici un précieux trompe l'œil, à l'image de la fresque découverte sur le mur de l'Unité de Vie Familiale de la prison de Vivonne.

Le 5 Janvier à Limoges, le 14 à Poitiers, entre procès et appels, la triste mécanique du système judiciaire se réenclenchera, encore, un peu comme une tentative désespérée de respirer après avoir abondamment bu la tasse, il y a trois mois de cela.

Il y a trois mois de cela, 118 détenus se voyaient transférés au centre pénitentiaire de Vivonne, acclamé pour sa modernité, ses filets anti-aérien et son isolement perfectionné.

Il était évident que ce genre de choses ne se passerait pas dans un silence béat. Ce que l'on entend dans l'humanisation de la taule, comme adjectif de sa modernisation, n'est pour nous qu'un approfondissement de ses mécanismes de dépossession.

Face à la séparation spécifique de cet enfermement et les dispositifs de gestion qui en découlent, intra et extra muros, il n'y a pas de résignation possible.

Lutter contre les taules, mettre en commun des caisses antirep, se retrouver à un rassemblement ne peut être qu'une simple affaire de soutien, cela se doit d'être un conglomerat d'offensives en tout genre et ainsi, signifier le dépassement d'une léthargie larmoyante, d'une léthargie défensive qui ne peut survivre à ses contradictions.

Ces contradictions, dont le phénomène s'exhibe dans les collectifs citoyennistes tel que "Justice pour tous", ne sont que la démonstration de leur incapacité à se défaire du schéma d'un système répressif qu'ils critiqueront occasionnellement, se référant alors aux valeurs d'une hypothétique démocratie républicaine, jusqu'à venir pleurer une vraie justice contre les vrais coupables. L'innocentisme qu'ils portent, celui qui prône le juste bâton, est simplement antagonique avec nos volontés de décupler les puissances traversant l'antirepression, puissances qui se croisent sur les termes d'une conflictualité totale et avouée face à l'Ordre des choses, sans aucune réclamation ou amendement à leur jeu des plus grotesques.

Nous ne voulons simplement rien d'eux. Il n'y a pas d'attitude défensive à tenir, dans l'espoir de reculer un peu moins vite, mais au contraire une nécessité à se mouvoir dans les termes d'une prise en acte de nos forces et des possibilités qu'elles invitent. Les dynamiques de l'antirepression ne sont pas basées sur une quelconque volonté d'apaisement de la conflictualité latente mais bien sur nos capacités à éviter, esquiver et, parfois, affronter la répression comme mécanisme logiquement instruit par ce qui nous est ennemi.

L'antirepression n'est pas antirepression. Cette appellation, qui a priori formule une limite propre, se voit dépassée, de fait, par ce que "l'antirepression" représente dans le plan de consistance que l'on se doit de saisir : un point de rencontre. Se retrouver à une réunion, discuter ensemble, rire de quelques situations cocasses face à la police, partager des techniques d'esquive et d'affrontement comme on nourrit notre rencontre de ses forces constitutives. La mise en pratique, ensemble, dans quelconque situation, de ces techniques désormais commune formule le dépassement de la limite a priori de l'antirepression, qui ne l'est plus seulement de par ce fait- là même.

Alors les choses se tiennent et nous aussi, on se serre, on se tient.

Et ça, ça vaut le coup de le pousser, parce que nous sommes bien trop à savoir que la vie qu'ils nous voudraient, entre Ecole, Prison, Travail, Retraite, Taudis et Vacances, ne doit plus durer et qu'on est bien décidé à la saboter, coûte que coûte.

très difficile de trouver des informations à ce sujet. Nous demandons donc aux autorités, qui sont par ailleurs si friandes d'évaluations en tout genre et pour n'importe quoi, de nous informer du coût réel du maintien de l'ordre sur Poitiers. En attendant, une rapide recherche sur internet permet de nous faire une idée a minima. Nous y apprenons que l'État loue une compagnie de CRS soit 80 hommes (une dizaine de fourgons) à peu près 10 000 € lors des rencontres de football. Bien que Certains ont parlé de l'arrivée de 400 CRS le 10 octobre en fin de manifestation, ce qui fait que si l'on y ajoute les policiers, Baqueux, RG... le coût social de la répression le jour même du 10 octobre serait déjà bien supérieur au coût des dégradations des vitrines !

Mais allons plus loin. Selon nous, le coût répressif direct de la manifestation de samedi 6 février serait d'au moins 10 000 € si l'on se base sur les dires du secrétaire général de la préfecture sur France 3 : une demie compagnie de CRS plus autant de policiers ; 15 000 € voire 20 000 €. si on considère qu'il y avait plutôt au moins une compagnie de CRS plus autant de policiers, baqueux.et RG. Même coût que pour la manifestation de l'éducation nationale du 21 janvier dernier. Pour le procès en appel du 10 octobre, les 13 et 14 janvier derniers, au minimum 2 compagnies de CRS plus les policiers, disons a minima 50 000 €. Au niveau du coût pour la collectivité nous sommes déjà bien au dessus du coût des dégradations du 10 octobre. Si nous rajoutons la présence policière dans et devant les lycées, disons en tout 15 à 20 000 €, la présence policière le 28 novembre (10 000 €) les 18 et 19 novembre (disons a minima 50 000 €), le 22 octobre (10 000 €), le 19 octobre (5 compagnies de CRS soit 50 000 €), le 17 octobre (20 000 €), le 12 octobre (20 000 €). Au bas mot la facture pour le contribuable s'élève à plus de 300 000 €. soit 7 fois et demi plus que les vitrines cassées le 10 octobre. Ce coût monstrueux n'est pas étonnant et certainement en deçà de la réalité. En avril 2008, *Le Figaro* estime le coût du dispositif de protection de la flamme olympique à Paris à 400 000 €. En juin 2007, la sécurisation du G8 de Rostock en Allemagne a coûté la bagatelle de 100 millions d'€, dont 12 millions d'€ pour la clôture de sécurité de 12 km de long. Sans parler du coût d'une expulsion de sans papier qui est de minimum 10 000 €, 20 970 € selon le Sénat, soit en 2009 une facture prévisionnelle de 500 millions €. sur le budget de l'Etat.

Ainsi, ce n'est pas tant la destruction de bien publics ou privés qui pose problème mais le gaspillage des fonds publics ou mieux encore l'utilisation de ces deniers publics pour la répression, c'est-à-dire dans le seul intérêt de certains. Car ne pouvons-nous pas constater que la police et la justice ne s'attaquent jamais aux grands et aux puissants, à ceux qui ont le pouvoir et l'argent ? Interrogé dans 7 à Poitiers, le 22 septembre dernier, soit deux semaines avant le 10 octobre, sur le rôle des forces de l'ordre, J.-F. Papineau, tout nouveau patron de la police poitevine expliquait : « Les délinquants sont d'une extrême lâcheté. Ils attaquent les plus faibles et se déplacent en bandes parce qu'ils ont peur de se faire attraper par la police ou par une bande adverse. J'estime que les plus modestes doivent pouvoir compter sur les policiers de la République pour les protéger. » En fait c'est l'inverse qui se produit. Les personnes que le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux a soutenues depuis fin avril 2009, y compris celles du 10 octobre, sont des lycéens, des étudiants, des SDF, des précaires, des ouvriers et des employés. Ce ne sont donc pas des riches et des puissants mais des modestes. Si nous en doutons encore, énumérons les parties adverses : Ville de Poitiers, JC Decaux, le procureur, des policiers, Bouygues, des banques et des assurances, l'Etat français. Cela ne

ment, et menaces physiques qui débouchent sur des témoignages erronés destinés à faire fonctionner la machine judiciaire.

L'objectif ? Il est éminemment politique : faire peur à tous ceux et à toutes celles, jeunes surtout, qui auraient la velléité de contester l'ordre établi et les réformes en cours, en particulier dans les lycées ; s'en prendre à des militants révolutionnaires (anarchistes entre autres) qui, malgré cet acharnement et ces intimidations, décident de continuer à parler et à agir.

Les agissements de la police ont été vus de tous lors de la manifestation de samedi dernier organisée en soutien aux sans-papiers. Le comportement des policiers lors des gardes à vue est maintenant révélé publiquement !

Ces procédés ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une spécificité poitevine, mais dans la volonté globale de l'Etat et du patronat de prévenir tout mouvement social qui pourrait (qui devrait !) se manifester contre l'offensive menée contre les classes populaires dans tous les secteurs de la vie.

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux est déterminé à participer à l'échec de la stratégie de la peur et à tout mettre en œuvre pour que nous soyons encore plus nombreux à réagir après chaque provocation. Déterminés à laisser s'exprimer toutes les formes de contestation politique, et à y prendre part.

Rappelons quelques échéances :

vendredi 19 février à 9 heures : rendu de l'appel du procès du 10 octobre ;

samedi 20 février à partir de 15 heures : conférence et, à partir de 19h, concert de soutien de Sarah M. et Angel P. concernant leur procès pour refus de prélèvement d'ADN-procès qui aura lieu :

mardi 23 février à 16 heures ;

jeudi 4 mars à 14 heures : procès de Guillaume M. ;

jeudi 11 mars à 9 heures : rendu du procès en appel de Nina S

Par ailleurs, le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux précisera tous ces points en apportant d'autres témoignages lors d'une conférence de presse lundi 15 février à 14 heures salle Jouhaux à la Maison du peuple 21 Bis rue Arsène Orillard à POITIERS.

Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux

Pourquoi le maintien de l'ordre public serait-il « nécessaire et essentiel » ?

14 février 2010

« Ceux qui détruisent les biens publics ou privés, quels qu'en soient les motifs, ne peuvent bénéficier de notre bienveillance. Ces délinquants ne défendent aucune cause et servent, au contraire, les intérêts de ceux qui veulent discréditer le mouvement social. Je souhaite que la Police les trouve et que la Justice passe », a dit le maire de Poitiers dans sa déclaration publique du 11 février à propos de la manifestation réprimée du 6 février. Pourquoi ne parler que de la destruction de biens publics ou privés en ayant visiblement en tête, les Sucettes Decaux, vitrines, tags, abribus, poubelles...? N'est-ce pas une manoeuvre pour éluder le véritable problème ?

Par exemple, nous savons combien ont coûté les vitrines du 10 octobre : 40 000 €. Mais combien coûte le « maintien de l'ordre public » ? Comme par hasard, il est

Le néolibéralisme réprime et emprisonne, toujours plus

Vendredi 8 janvier 2010

Les années 80

Une logique sécuritaire s'étend chaque jour, qui inquiète jusqu'à certains magistrats, avocats et psychiatres la pétition « l'appel des appels » en particulier), s'abat sur des militants à Poitiers comme ailleurs. Pour en parler, il nous faut faire un petit rappel historique.

Le capitalisme sous sa forme « néolibérale » est passé à l'offensive dans les années 80.

En France, la social démocratie a renié toutes ses promesses en menant une gestion « loyale » du système (les « années Mitterrand »). Jospin et sa « gauche plurielle » ont privatisé à tout-va avec une auto-satisfaction toujours affichée.

L'implosion des pays dits « socialistes », et le ralliement de leurs directions au capitalisme sauvage a accrédité l'idée d'un capitalisme indépassable.

En France, ce fut la destruction minutieuse et systématique de ce qui avait été appelé « État providence » ou « État social ». Le compromis social issu de l'après-guerre a été jeté aux chiens par les capitalistes et leurs politiciens. L'État s'est centré sur ses fonctions régaliennes de répression et de domination de classe. La vérité cruelle de l'État bourgeois apparaissait : être au service exclusif de la classe dominante.

C'est devenu le monde dans lequel nous vivons. Le chômage de masse est installé. Les salariés gagnent toujours moins, les jeunes sont toujours plus précaires.

Les capitalistes font des profits les plus faramineux possibles. Les inégalités sociales s'accroissent de façon vertigineuse. Ce profit, maximum et le plus rapidement possible pour une étroite élite, est la seule règle pour les tenants de l'État, de l'État répressif.

Le relatif consensus ancien qui faisait accepter l'ordre capitaliste a disparu. Toute revendication des salariés ou des jeunes est présentée comme insensée, nuisant à la logique économique; les bureaucraties syndicales, spécialistes de négociations sans fin et sans résultat, voient leur influence diminuer.

Tout mouvement social se heurte à une fin de non-recevoir brutale de la part des fondés de pouvoir de la classe dominante. La colère monte; les conflits durs mais isolés se multiplient. Un appareil répressif monstrueux se développe, depuis le surarmement des policiers et le développement de brigades préposées à la provocation jusqu'aux fichages multiples.

Avec Sarkozy, nous connaissons une criminalisation croissante des luttes sociales et une assimilation constante de la jeunesse, des ouvriers immigrés et d'autres à une « classe dangereuse ». Un pas de plus est franchi dans la répression et la mise en cause de nos libertés. Beaucoup de jeunes, d'immigrés et d'autres le vivent ainsi. Et pour eux : il n'y a pas de compromis possible avec l'État.

Les années 2000

Depuis le début des années 2000, les inflexions néolibérales des gouvernements Juppé, Jospin, Raffarin, Villepin et Fillon ont entériné l'idée d'un traitement pénal de la misère et justifié la mise en place d'un arsenal répressif (fichage ADN, extension des garde-à-vue, fichier Edvige sous diverses moutures, systématisation de la vidéo-surveillance) qui réduit les libertés individuelles et participe à l'instauration d'une utopie sécuritaire qui s'enracine dans la société. Cette utopie ignoble n'a qu'un but, faire intérioriser à toutes les catégories d'exclus et de précaires que la seule réponse à leur révolte sera d'aller en prison.

La stratégie du gouvernement est claire: faire de l'extrême-gauche et des anarchistes un épouvantail, un « ennemi de l'intérieur » supplémentaire qui justifie la répression contre tous ceux qui se révoltent contre la logique du capital. Tous les inculpés du 10 octobre, en ont fait les frais. La répression sauvage et le battage médiatique qui ont précédé la venue du ministre Hortefeux à Poitiers ont instauré un climat de tension. Ce climat, dont le but affiché était de justifier un état d'exception ou d'exemplarité, a conduit nos camarades en prison. Il s'ajoute à la « guerre privée » que mène les forces de police de Poitiers contre la jeunesse militante de Poitiers, tout particulièrement les militants libertaires. Privatiser la répression, médiatiser la sécurité, tel est devenu le mot d'ordre des politiques néolibérales.

Le pouvoir et les médias ont toujours cherché à mettre en scène cette violence sous une forme spectaculaire, aliénée et désespérée. Les médias opèrent une sélection sociale de l'information et cherchent à renvoyer à l'« opinion publique » des signaux rassurants ou effrayants sur l'état de la société. Les révoltes sont assimilées à la déraison.

Tant qu'une presse alternative pluraliste et foisonnante n'existera pas- on en voit quelques possibilités sur Internet et dans la presse papier-, la presse existante gardera un rôle d'information impossible à ignorer-impossible d'accepter sans critique non plus ce qui y est écrit.

Les nouveaux autonomes : nouvelle avant-garde autoproclamée ?

Quelques mots sur ce qui s'est passé à Poitiers, le 10 octobre. L'action de quelques dizaines de personnes (bris de vitrines, etc...) squattant une manifestation de quelques centaines de personnes a eu un écho national. Cette action eut un caractère extrêmement minoritaire et limitée dans les revendications qu'elle porte.

Les groupes désignés par l'État comme « anarcho-autonomes » comme responsables s'abstiennent volontairement, les jours et les semaines suivantes, d'en expliciter le sens. Cela donna lieu à une véritable spéculation dans l'interprétation et laissa le champ libre au gouvernement pour alimenter les fantasmes sur une « ultra-gauche » potentiellement « terroriste », (invention étatique réalisée depuis l'affaire des emprisonnés de Tarnac). Puis il y eut un communiqué dans le Monde où des « coucous » revendiquaient leur action. Sans un mot pour la population poitevine. Sans un mot pour les manifestants qui virent leur action dévoyée par des groupes

Nous étions là pour dire que l'État se comporte de façon indigne avec les « sans-papiers », et que cette indignité nous concernait en tant qu'habitant-e-s. Nous avons malheureusement vécu l'indignité de ce pouvoir qui s'attaque une fois de plus à la liberté d'expression, à la liberté de manifestation, à nos libertés. Nous allons en témoigner, nous continuerons à lutter et à manifester.

Encore une fois à Poitiers, les forces de l'ordre nous ont fait une démonstration de leur politique de répression, arbitraire et systématique, dans une volonté de casser tout mouvement de contestation quel qu'il soit : entre autres, le mouvement dans l'éducation et la répression des lycéen-ne-s ces dernières semaines, les manifestations de soutien aux inculpé-e-s du 10 octobre, sans compter les surveillances continues de militant-es. Le harcèlement à l'encontre de certaines personnes dans le collimateur de la police et particulièrement de la BAC est permanent et s'intensifie. C'est une véritable milice qui construit à son gré des accusations mensongères pour les interpellier quand ils le souhaitent et multiplier ainsi les gardes à vue.

Nous locale Poitiers CNT), le Pavillon Noir (FA86), RESF86 (dont l'antenne universitaire), LDH Poitiers et LDH Châtellerauld, Collectif contre les expulsions et pour le droit de vivre en France, SUD Culture Poitiers, syndicat EPA (éducation pluralisme action solidaire) ne céderons pas à cette répression !

Nous réaffirmons notre soutien inconditionnel aux sans-papiers, à leur juste lutte, et à toutes les victimes des répressions policières et d'État.

Nous exigeons la dissolution de la Brigade anti-criminalité, facteur d'insécurité quotidienne.

Signataires : des manifestant-e-s, le Comité Poitevin contre la répression des mouvements sociaux (les Alternatifs Poitiers, Cap à gauche 86, les Verts-Vienne, le Nouveau parti anticapitaliste, l'Organisation communiste libertaire, le Parti de gauche 86, la section de Poitiers du Parti communiste français, le SELF, SUD Education 86, SUD Etudiants Poitiers et l'Union

La police nationale et la BAC poursuivent leur œuvre de harcèlement à l'encontre de jeunes militants anticapitalistes

10 février 2010

Dans la nuit du 25 au 26 janvier vers 4 heures du matin, Guillaume M. se fait interpellé en bas de la rue des Trois-Rois (près de la coop) par 7 ou 8 policiers qui l'accusent d'avoir « volé »... puis seulement « déplacé » une publicité ! Il est emmené au commissariat et interrogé vers midi le 26. L'OPJ apprend alors à Guillaume qu'il a été arrêté en flagrant délit « à côté des Feuillants », et non près de la coop comme cela a été fait. Il apprend qu'il est poursuivi pour « vol d'affiche publicitaire et dégradation » (il aurait forcé le meuble urbain !).

Ainsi, quelques jours à peine après le procès de Nina S. où les accusations proférées par la BAC à son encontre ont volé en éclats, ce nouvel épisode de la série « montages policiers contre de jeunes militants » auxquels il n'est pas pardonné d'avoir animé la grève étudiante de l'hiver dernier se poursuit.

Car non seulement ces policiers, la BAC en tête, montent des dossiers de toutes pièces, mais encore ils menacent, interpellent, injurient dans la rue, de jour comme de nuit, un certain nombre de têtes qui ne leur reviennent pas ; injures sexistes évidem-

il s'agit de façon générale de dissuader les jeunes de s'engager sur le terrain revendicatif.

Afin d'éviter les provocations grossières, les signataires exigent que les forces de l'ordre se tiennent dorénavant loin des lycées et qu'elles, y compris leurs chefs, ne rentrent plus dans l'enceinte des établissements scolaires.

Ils exigent enfin que les droits d'expression des lycéens, particulièrement le droit de réunion, soient rigoureusement respectés dans les établissements scolaires. Que les intimidations, voire les menaces, de la part de l'institution Education nationale à l'encontre des lycéens engagés, de quelque nature qu'elles soient (chantage à l'internat, contrats, convocation des parents...), cessent immédiatement.

**Manifestation de soutien aux sans-papiers :
Encore une journée de répression à Poitiers !**

9 février 2010

Le samedi 6 février à Poitiers, à l'appel de plusieurs Associations, une manifestation calme du début à la fin, pour dénoncer les pratiques illégales de la Préfecture de la Vienne, et en soutien aux "sans papiers" a été de nouveau le théâtre de provocations et répression policières.

Un dispositif policier démesuré avait été mis en place par la direction de la police : une dizaine de camions CRS, une vingtaine d'agents de la BAC, etc. Tout le long du parcours, ils ont sillonné la manifestation, se sont livrés ostensiblement à un fichage systématique (photos, vidéos, suivi de personnes), et à des insultes. Les manifestants furent provoqués par les équipes spéciales de l'État dès le début de la manifestation.

Au moment de la dispersion, toutes les sorties possibles devant la Préfecture étant contrôlées, un départ groupé a été décidé en direction de la place d'Armes. Dans une rue adjacente, la BAC a interpellé violemment 3 manifestant-e-s et les ont plaqué-e-s contre le mur avec fouille et contrôle d'identité.

Le cortège s'est rapproché pour protester, et veiller à la sécurité des personnes contrôlées afin qu'elles repartent avec les manifestant-e-s. A ce moment-là, avec le renfort des CRS, la BAC a essayé d'extraire les personnes contrôlées pour les embarquer. La tension a monté d'un cran, les CRS ont encerclé de très près les manifestant-e-s et la BAC a commencé à matraquer. D'autres interpellations violentes ont suivi. Les manifestant-e-s, sommé-e-s de se disperser, ne pouvaient de toute façon pas bouger car encerclé-e-s.

Finalement 4 personnes ont été embarqué-e-s, plusieurs contrôles d'identité musclés ont été effectués, et les CRS ont obligé les manifestant-e-s à évacuer les lieux.

Les manifestant-e-s sont donc reparti-e-s, toujours suivi-e-s de près par la BAC et les CRS. Des manifestant-e-s protestant contre les fichages qui se poursuivaient, ont été réduit-e-s au silence de manière virulente. Une personne a alors été embarquée, ainsi qu'une autre, sans raison, car elle ne se trouvait pas impliquée.

Après 4h de garde à vue, les personnes arrêtées ont été relâchées sur demande du Procureur de la République, puisqu'aucun motif n'était valable pour les garder.

Nous saluons la grande dignité des manifestant-e-s qui sont resté-e-s solidaires et ont résisté aux provocations policières.

peu nombreux, masqués, organisés et muets. Seul importait à ces para-militaires « autonomes » de faire un pied de nez à l'appareil répressif.

La répression s'était s'abattue sur un certain nombre de nos amis.

Quelques mots sur ceux de ces « autonomes » qui permettent par leurs écrits d'en dire quelque chose. Prenons un ouvrage de référence, cité et critiqué dans les milieux « autonomes » tel que "l'Insurrection qui vient". C'est certes un contre-point théorique à la vision médiatique de la violence. Ils proposent la description d'un capitalisme qui serait déjà mort, sans démontrer cette affirmation originale. Ils proposent l'anonymat le plus strict avant de multiplier les interviews au Monde. Ils participent de la mise en spectacle de la société, posant le commun des mortels en spectateurs passifs de leurs « prouesses ». Dans leur imaginaire littéraire débridé, ils participent à l'occultation des raisons matérielles et historiques des inégalités et des luttes sociales.

« Tourner l'invisibilité en position offensive! » proclame "l'Insurrection qui vient". Il ne s'agit plus seulement d'éviter d'être identifié pour ne pas être dominé, il s'agit de s'auto-ériger en tenants de la nouvelle guérilla urbaine. « Il y a ceux qui s'indignent et ceux qui s'organisent », ou comment se comporter en avant-garde, en se libérant des contraintes historiques et autoritaires de la notion d'avant-garde, avec une pédagogie approximative et abrutissante. Être les disciples éclairés de la révolte au milieu de la cohorte des crétins aliénés, pour reléguer la lutte des classes à une « dérive idéologique », à un réflexe d'auto-conservation.

D'autres courants de « l'autonomie » proposent surtout de « vivre dans les interstices de ce système » pour échapper à sa logique mortifère. Ce peut être un choix personnel, familial ou communautaire, extrêmement riche parfois, mais ce n'est pas, en soi, un choix politique, selon nous. La phase du capitalisme actuel est celle d'une marchandisation des vies et des corps comme l'Humanité n'en a probablement jamais connu. Vivre en marge du capitalisme, reste être dans les logiques de profit qui ont pénétré partout (même si c'est pour les dénoncer tous les jours).

Pour notre part, la lutte des classes, en devenant toujours plus consciente et plus organisée démocratiquement pour renverser un jour ce système d'exploitation, doit rester un objectif et le moyen de l'émancipation.

Le débat, sautant qu'il sera possible, se poursuivra avec des courants anarchistes, communistes libertaires et autonomes.

Construire un mouvement de subversion du capitalisme qui soit hégémonique

Avec les déçus des échecs des mouvements sociaux, des stratégies des bureaucraties syndicales et des partis institutionnels, nous voulons contribuer à forger une alternative et une stratégie politique.

Nous défendons l'idée que la transformation sociale se fera par l'irruption de la masse des exploités et des opprimés sur la scène politique, là où se décide leur avenir, non pas par l'action minoritaire de quelques petits groupes insurrectionnels.

Les syndicalistes radicaux et sourds aux avertissements des bureaucrates syn-

dicaux, les ouvriers immigrés actuellement en grève, les faucheurs d'OGM, les jeunes qui refusent de plier l'échine devant les provocations policières décidées au plus haut niveau sans se laisser aller à une guerre privée perdue d'avance face à l'appareil répressif, telles sont des formes de la vivante radicalité à visage découvert qui nous semblent montrer qu'un autre monde se construit.

Cela nous semble prouver que des luttes convergentes, massives, démocratiquement organisées sont possibles et peuvent être victorieuses demain.

Aujourd'hui, le capitalisme dans sa phase néolibérale, est en crise. Contrairement à ce que des adorateurs de ce système annoncent, cette crise s'annonce pire cette année nouvelle. Plus de chômage, plus de précarité. Plus de détermination de l'Etat, personnifié par Sarkozy, à faire payer la crise uniquement aux classes populaires et à continuer à tout faire pour protéger les surprofits des banques et des grandes entreprises, des capitalistes. C'est une répression accrue qui sera, dans cet objectif, mise en œuvre par le pouvoir. C'est une criminalisation systématique des mouvements sociaux qui va s'accroître. C'est là l'importance que nous donnons à ce comité « antirépression » et aux comités du même type qui existent en France.

*Texte écrit à partir de l'élaboration collective
de quelques militants du NPA de Poitiers*

16 h 30 : La répression va bon train. Témoignages sur la répression de la jeunesse poitevine en 2008-2009 ; retour sur les événements du 10 octobre et leurs suites. Témoignages du Comité de défense des libertés fondamentales contre les dérives sécuritaires (CODELIB) sur la répression à Saint-Nazaire (salle Jouhaux).

19 heures :

- Les prélèvements d'ADN et les Faucheurs volontaires, avec Jacques Pasquier, secrétaire national de la Confédération paysanne (salle Jouhaux) ;
- Les jeunes des quartiers populaires (salle Timbaud).

20 h 30 : Restauration.

21 heures : Films sur la prison (salle Jouhaux) et concert (salle Timbaud).

Venez nombreux et nombreuses !

Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux

Communiqué au sujet de l'intervention des forces de l'ordre devant le lycée Victor Hugo le 17 décembre 2009

18 décembre 2009

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, soutenu par des associations, des syndicats et des partis (Alternatifs Poitiers, les Verts-Vienne, le Nouveau parti anticapitaliste, l'Organisation communiste libertaire, le Parti de gauche 86, la section de Poitiers du Parti communiste français, SUD Education 86, SUD Etudiants Poitiers et l'Union locale Poitiers CNT), la FSU et le SNES sont scandalisés par l'intervention des forces de l'ordre, les brutalités policières et l'arrestation d'un lycéen, heureusement remis en liberté, hier matin 17 décembre 2009 devant le lycée Victor-Hugo à Poitiers.

Les signataires jugent que nous sommes en présence d'une véritable escalade. Jamais les forces de l'ordre n'ont été si nombreuses, si rapidement présentes et actives qu'hier. Il y a un peu plus de trois ans, la police ne se mêlait pas des actions des lycéens au sein des établissements scolaires. Aujourd'hui et depuis le mouvement lycéen d'avril-mai 2008, nous avons constaté non seulement que les policiers sont massivement présents devant les établissements y compris en étant brutaux – et hier, pour la première fois, en arrêtant un élève. Si l'on prend en considération ce qui s'est passé dernièrement à Reims, Dijon, Rouen... nous pensons qu'il s'agit d'un plan sécuritaire concerté nationalement. D'autant plus qu'en parallèle, et au détriment de postes d'accompagnement social, le gouvernement fait la promotion de moyens structurels de répression de la jeunesse, à l'échelle nationale : vidéosurveillance et création d'un corps de vigiles intégrés à l'Education Nationale, "blousons verts", chargés de veiller sur l'ordre dans les établissements scolaires (et de casser les velléités de revendications et protestations ?). Dans l'Académie de Poitiers, un gendarme retraité a été recruté pour mettre en place une équipe de 10 « intervenants sécurité » (Cf. http://www.ac-poitiers.fr/1259138932102/0/fiche__actualite/&RH=1174038579894)

Les signataires condamnent cette tactique policière faite pour intimider les jeunes, effrayer leurs parents, et empêcher l'élargissement de la lutte à d'autres établissements ;

que nous venons de décrire et qui s'est retournée complètement contre elle et le système répressif. La logique répressive enclenchée après le 10 octobre, entretenue par les médias et encouragée par le ministre de l'intérieur, s'est emballée. Il semble aujourd'hui clair dans la tête de beaucoup que les inculpés du 10 octobre sont en fait des boucs émissaires. Que la justice fût expéditive, que le procès fût d'exception, que, compte-tenu de la jurisprudence, les peines furent disproportionnées et très injustes. C'est selon nous que, signe du caractère clairement de plus en plus autoritaire de l'Etat français, le pouvoir judiciaire est aux ordres du pouvoir exécutif. D'autant plus que ce qui est apparu clairement lors de la manifestation du samedi 17 octobre, et les élus qui ont défilé le 19 octobre avec leur écharpe tricolore ne s'y sont pas trompés, c'est que le pouvoir législatif était dorénavant aux ordres de l'exécutif. Il faut se rendre à l'évidence : puisque, même s'ils résistent encore, et le pouvoir judiciaire et le pouvoir juridique sont sous la coupe du pouvoir exécutif, nous sommes de plus en plus dans un Etat où se multiplient les lois attentatoires aux libertés. Ce qui est attesté par les deux fichiers passés en force par décret par le ministre de l'intérieur le week end dernier et par les nombreux cars de CRS et de gardes mobiles qui quadrillaient la ville lors de la manifestation du 19 octobre et du jugement de jeudi matin 22 octobre.

**Forum contre la répression des mouvements sociaux le 5 décembre 2009
à partir de 14 heures, Maison du peuple**

Suite aux événements du 10 octobre à Poitiers, le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux organise samedi 5 décembre à partir de 14 heures, à la Maison du peuple (21 bis rue Arsène-Orillard) à Poitiers, une série de débats autour de la répression : ses nouvelles formes, son utilisation contre les sans-papiers, contre la jeunesse étudiante et des banlieues, à partir du prélèvement d'ADN...

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux est un collectif d'individus qui s'est constitué fin avril 2009 en résistance aux provocations et au harcèlement exercés par le pouvoir – notamment grâce à son arsenal de lois sécuritaires et par le biais de sa police comme de sa justice – contre les acteurs et actrices de mouvements sociaux afin de les dissuader de s'engager sur le terrain politique. Ce collectif est soutenu par des associations, des syndicats et des partis (Alternatifs Poitiers, les Verts-Vienne, le Nouveau parti anticapitaliste, l'Organisation communiste libertaire, le Parti de gauche 86, la section de Poitiers du Parti communiste français, SUD Education 86, SUD Etudiants Poitiers et l'Union Locale Poitiers CNT).

Au programme

A partir de 14 heures : Accueil et présentation du forum.

15 heures :

- La prison, outil de gestion de la pauvreté et bon investissement pour les milieux économiques, avec Gabi Mouesca, chargé de mission sur la prison à Emmaüs France, ex-président de l'Observatoire international des prisons et militant de la cause basque – dix-sept ans de prison (salle Jouhaux) ;
- Les sans-papiers et le délit de solidarité, avec le Collectif des sans-papiers de Poitiers et Christophe Pouly, avocat (salle Timbaud).

**QUELQUES COMMUNIQUÉS PARMIS D'AUTRES
QUI ONT PONCTUÉ
LA VIE DU COMITÉ ANTIRÉPRESSION
ET QUI PERMETTENT DE SE REMÉMORER
LA CHRONOLOGIE DE LA DOUCEUR POITEVINE**

Communiqué du 26 avril 2009 (naissance du comité)

Jeudi soir dernier (23 avril 2009), une quarantaine de militants associatifs et politiques ont décidé de se réunir pour réagir contre la répression croissante des mouvements sociaux. Ils sont indignés par les différentes répressions dont ils ont eu connaissance : gazages, arrestations, procès de lycéens en fin d'année scolaire dernière, procès et condamnations d'étudiants ces derniers jours à Poitiers, militant syndical de Deshoulières qui se suicide, répressions durant la visite du président de la république à Châtelleraut, délit de solidarité envers ceux qui aident les sans papiers, répressions à Strasbourg lors du sommet de l'Otan, plaintes contre les ouvriers qui séquestrent leurs patrons...

Ils ont aussi précisé qu'ils étaient très préoccupés par les multiples lois qui ont été votées (comparution immédiate, peines plancher...) ou qui sont en préparation (sur les bandes, contre les cagoules dans les manifestations...) et qui dénotent ce que Laurent Mucchielli nomme La frénésie sécuritaire, frénésie qui a pour premier objectif d'installer un climat de méfiance et de peur afin de faire taire toute révolte, toute contestation.

Après un tour d'horizon, et vu le constat que les méthodes appliquées aux « voyous », sont dorénavant appliquées aux militants, il a été décidé collectivement de créer un Comité Poitevin contre la Répression des Mouvements Sociaux. Ce comité aura pour mission dans un premier temps de conscientiser sur l'étendue de cette frénésie sécuritaire et de mobiliser le plus largement possible contre cette dérive autoritaire. Un blog a été proposé à cet effet (<http://antirepression.unblog.fr>). Il a été décidé aussi de rester vigilants, de mobiliser et de participer systématiquement aux manifestations de soutien durant les procès qui vont avoir lieu.

Dans l'immédiat, le Comité Poitevin Contre la Répression des Mouvements Sociaux appelle tous ceux qui se sentent concernés par l'augmentation de la répression à participer masqués au défilé du 1er mai afin de protester contre le projet de loi que veut faire Mme Alliot Marie contre les cagoules dans les manifestations. Il appelle aussi à participer aux actions que le Comité Interluttes, qui était présent en nombre à notre réunion, proposera toute la journée à la suite de la manifestation du 1er mai : un forum ouvert à tous ceux qui souhaiteraient s'exprimer, des animations et des films.

Interlutte 86 : Communiqué antirépression du 19 mai 2009

Dans la nuit du lundi 18 mai au mardi 19 mai, quatre personnes ont été interpellées, suspectées d'avoir dégradé un panneau publicitaire. Quoiqu'il en soit de leurs agissements, nous tenons à rappeler que l'anti-pub n'est pas un acte de vandalisme pur et simple, mais bien un acte politique visant à afficher une critique claire de la société de consommation et de ses méthodes de propagande. Ces quatre personnes ont été placées en garde à vue, garde à vue qui a été prolongée de 24h ce mardi 19 mai. Nous affirmons notre soutien inconditionnel et notre solidarité aux personnes interpellées, victimes des dérives sécuritaires qui sévissent la ville de Poitiers depuis plus de 4 mois. En effet, en l'espace d'un mois, la plupart des personnes mobilisés dans les luttes sociales locales ont eu à faire, de proche ou de loin, aux forces de police qui imposent une situation de tension, à coups d'interrogatoires, de pistages, de gardes à vue de 48h, de perquisitions et de contrôles d'identité injustifiés.

Cette nouvelle affaire ne fait que conforter l'ambiance actuelle qui ne tourne plus qu'autour de l'hyper-contrôle et de la criminalisation des militants, s'inscrivant dans la démarche sécuritaire et liberticide du gouvernement. Un rassemblement de soutien sera certainement organisé au cours de la semaine, en fonction de leur comparution immédiate ou de leur prochaines convocations.

La répression va bon train du côté poitevin (tract distribué vendredi 5 juin lors du rassemblement devant le palais de justice), 7 juin 2009

Ce début d'année 2009 aura été l'illustration évidente des conséquences de la crise sociale que subit le système capitaliste sur toute la planète. Les mouvements sociaux sont en recrudescence et de nouvelles forces politiques agissent désormais dans nos usines, dans nos entreprises, dans nos facs et dans nos rues.

Cette tension, le gouvernement la sent, la craint et il réprime tous les "débordements"; il est décidé à étouffer la moindre de nos révoltes. Son action sécuritaire s'applique, au niveau local, par le biais des forces de police exécutant les directives des hautes instances du pouvoir. Les militants déjà connus des forces de police font l'objet depuis bien longtemps des traques policières; mais la répression s'intensifie ces derniers mois.

Le mouvement étudiant poitevin en a fait les frais, et plus particulièrement ses derniers animateurs. En effet, depuis la fin du mouvement, un groupe de personne, qualifié d'anarcho-autonomes par la police et les médias locaux (mais qui ne le sont pas plus que vous et nous), se trouve harcelé, traqué, matraqué et effrayé par les forces de police locales. Tarnac n'est pas si loin, le terrorisme d'Etat non plus.

En avril, ce sont trois étudiants qui se font interpellés de manière violente (matraquages, plaquages au sol). Après 40h de garde à vue, une comparution immédiate et un procès du plus burlesque qui soit, ils sont remis en liberté, avec une convocation ultérieure pour deux d'entre eux.

A peine quinze jours après les faits, un groupe d'étudiants se fait interpellé pour avoir collé une affiche à caractère politique... du jamais vu ! Ils ont été auditionnés et feront certainement l'objet d'une contravention.

En mai, un groupe de quatre personnes est interpellé, tôt dans la matinée, suspecté

Tract communiqué du 24 octobre 2009

Non à la répression. Fin des poursuites pour tous les inculpés du 10 et du 17 octobre

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux se réjouit de la libération de Sam et Jean-Salvy mais reste mobilisé et demande la fin des poursuites pour tous.

Il rappelle que la date de l'appel du parquet concernant Patrick est le 19 novembre, celle pour Sam, Jean Salvy et probablement pour Charles est le 10 décembre.

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux appelle chacun-e à se mobiliser en tous lieux (facs, lycées, espaces publics) pour manifester son soutien aux inculpés et à leurs familles.

Non à la répression des mouvements sociaux !

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux appelle à soutenir tous les inculpés-condamnés-emprisonnés en versant un don solidaire

Adresser un chèque à l'ordre de « Acratie ». Adresse : Acratie (CAR) 86310 LA BUS-SIERE. Mettre au dos du chèque : "solidarité Poitiers".

Précisons d'abord que le Comité Poitevin contre la Répression des Mouvements Sociaux ne saurait céder à l'hystérie collective qui a eu lieu après les événements du 10 octobre. Le Comité Poitevin contre la Répression des Mouvements Sociaux, ne condamne pas, il analyse. Il ne justifie pas, il cherche à comprendre.

Pour le Comité Poitevin contre la Répression des Mouvements Sociaux, ce qui s'est passé à partir de samedi 10 n'est pas arrivé comme ça par hasard. Il s'agit de la suite logique d'un processus qui s'est mis en place progressivement, disons de mars-avril 2006 à aujourd'hui. Pour la partie qui nous intéresse ici, le processus a commencé en avril-mai 2008 avec le gazage des manifestants lycéens à la gare et les brutalités policières qui s'en sont suivies, par exemple les cordons policiers pour briser les blocus, les policiers à l'intérieur des lycées, les arrestations de délégués lycéens mandatés, y compris devant leur lycée... Puis les condamnations, les mises à l'épreuve... Tout l'arsenal de la répression policière et judiciaire utilisé contre les jeunes des banlieues, a été utilisé contre les jeunes lycéens. Il s'en est suivi, durant toute l'année scolaire 2008-2009, toute une série de provocations et de harcèlement policiers à l'égard des jeunes militants devenus étudiants. Les mêmes provocations et harcèlement que connaissent aussi fort bien les jeunes des banlieues : contrôles d'identité intempestifs, appeler les jeunes par leur prénom la nuit, les suivre sans raison, les arrêter, les mettre en garde à vue, les condamner... C'est précisément pour lutter contre cela que le Comité Poitevin contre la Répression des Mouvements Sociaux a été créé en avril 2009.

Ne pouvons-nous pas penser que, dans ce qui s'est passé depuis le 10 octobre, les forces répressives ont enchaîné erreur sur erreur ? D'abord, ce qui s'est passé le 10 octobre n'est-il pas dû à l'incompétence flagrante des forces de police ? Pourquoi avoir maintenu le transfert des détenus en même temps que le Festival des Expressifs ? Pourquoi avoir tiré des grenades lacrymogènes dans la foule alors que les manifestants avaient déjà disparu ? Pourquoi cette descente de police au lieu culturel 23 avenue de Paris ? Pourquoi ces arrestations arbitraires ? C'est que selon nous la police de Poitiers suivait sa logique, la logique répressive mise en place depuis, au moins, mai-juin 2008, logique

ments du 10 octobre. Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, ne condamne pas, il analyse. Il ne justifie pas, il cherche à comprendre.

Pour le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, ce qui s'est passé à partir de samedi 10 n'est pas arrivé comme ça par hasard. Rien de tout cela n'est spontané. Il s'agit de la suite logique d'un processus qui s'est mis en place progressivement, disons de mars-avril 2006 à aujourd'hui. Pour la partie la plus visible, le processus a commencé en avril-mai 2008 avec le gazage des manifestants lycéens à la gare et les brutalités policières qui s'en sont suivies par exemple les cordons policiers pour briser les blocus, les policiers à l'intérieur des lycées, les arrestations de délégués lycéens mandatés, y compris devant leur lycée... Puis les condamnations, les mises à l'épreuve... Tout l'arsenal de la répression policière et judiciaire utilisé contre les jeunes des banlieues, a été utilisé contre les jeunes lycéens. Il s'en est suivi durant toute l'année scolaire 2008-2009 toute une série de provocations et de harcèlement policier à l'égard des jeunes militants devenus étudiants. Les mêmes provocations et harcèlement que connaissent aussi fort bien les jeunes des banlieues. Contrôles d'identité intempestifs, appeler les jeunes par leur prénom la nuit, les suivre sans raison, les arrêter, les mettre en garde à vue, les condamner... C'est précisément pour lutter contre ça que le Comité Poitevin contre la Répression des Mouvements Sociaux a été créé en avril 2009.

Nous savons depuis hier qu'un groupe autonome a revendiqué les événements du 10 octobre au journal *Le Monde*. Ne pouvons-nous pas penser que les forces répressives ont enchaîné erreur sur erreur ? D'abord, ce qui s'est passé le 10 octobre n'est-il pas dû à l'incompétence flagrante des forces de police ? Pourquoi avoir maintenu le transfert des détenus en même temps que le Festival des Expressifs ? Pourquoi avoir tiré des grenades lacrymogènes dans la foule alors que les manifestants s'étaient déjà évanouis dans la foule ? Pourquoi cette décente de police au 23 ? Pourquoi ces arrestations arbitraires ? C'est que selon nous la police de Poitiers suivait sa logique, la logique mise en place depuis, au moins, mai-juin 2008, logique que nous venons de décrire et qui s'est retournée complètement contre elle et le système répressif. La logique répressive enclenchée après le 10 octobre, entretenue par les médias et encouragée par le ministre de l'intérieur, s'est emballée. Il semble aujourd'hui clair dans la tête de beaucoup que les inculpés du 10 octobre sont en fait des boucs émissaires. Que la justice fût expéditive, que le procès fût d'exception, que, compte tenu de la jurisprudence, les peines furent disproportionnée et très injustes. C'est selon nous que, signe du caractère clairement dictatorial de l'Etat français, le pouvoir judiciaire est aux ordres du pouvoir exécutif. Ce qui est apparu clairement lors de la manifestation du samedi 17 octobre, et les élus qui ont défilé le 19 octobre avec leur écharpe tricolore ne s'y sont pas trompés, c'est que le pouvoir législatif était dorénavant aux ordres de l'exécutif. Nous sommes dans une dictature et les nombreux CRS et de gardes mobiles qui quadrillaient la ville lors de la manifestation du 19 octobre et aujourd'hui.

Pour finir une note d'humour si tout cela n'était pas si triste. Dire que le procureur est un papon un 17 octobre devant le monument de la résistance de Poitiers n'est pas si absurde que cela. Souvenez-vous du 17 octobre 1961, où lors de la manifestation interdite du front de libération national, des centaines d'Algériens ont été tués, exécutés, jetés dans la Seine.

d'avoir cassé une sucette publicitaire. Après 38h de garde à vue et des conditions de détention totalement contraires aux procédures, ils sortiront sans aucune poursuite pour trois d'entre eux, la dernière se verra recevoir une convocation pour destruction de biens privés et refus de prélèvement ADN.

Il y a deux semaines, une réquisition de logement vide est orchestrée par quelques personnes. La Brigade anti-criminalité, se moquant royalement de toutes les règles et procédures, s'est introduite dans le lieu réquisitionné, armes à la main, et a interpellé tous les occupants dans une atmosphère de menaces, d'injures et de violences totalement injustifiées.

Enfin, pour clore (provisoirement, nous le craignons) cette liste, deux individus, affichant une banderole sur la mairie contre l'expulsion des sans-papiers dans le cadre d'un rassemblement RESF, ont été interpellés, à la demande du Maire socialiste M.Claeys, et placés en garde à vue pour une durée de 8h.

Peut-être devrions nous demander des justifications auprès du préfet M. Tomasini, l'expert en coups de bâton, pour cet acharnement envers les militants ou encore pour ses rafles d'étudiants sans-papiers.

Mais c'est toute la population que nous voulons interpeller au sujet de cette répression (réalisée à la fin du mouvement étudiant) des mouvements sociaux.

Nous tenons ainsi à préciser les faits tels qu'ils se sont produits au-delà de ce qu'ont écrit les médias locaux qui reflètent le plus souvent le seul point de vue de la Police.

Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux

Communiqué de presse du Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux – Non à la répression – 15 octobre 2009

Rassemblement lundi 19 octobre à 17 h 30 place d'Armes.

Le 12 octobre 2009, à la suite de la Journée anticarcérale organisée le 10 par le Collectif contre la prison de Vivonne, se tenait le « procès » des 8 inculpés.

Un procès marathonien et caricatural dans la forme comme dans le fond. Pendant huit heures trente se sont étalés au grand jour les contradictions flagrantes des témoignages policiers ainsi que l'acharnement du procureur contre les inculpés. Au même moment, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, venu précipitamment à Poitiers, a exercé par ses déclarations un gros coup de pression sur l'institution judiciaire – en demandant des peines de prison ferme pour tous, sans se soucier des preuves, et en violant une fois de plus l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir exécutif.

A 1 h 15 du matin, le couperet est tombé :

- Nathalie : Déclarée coupable de détention de feux d'artifice ; 2 mois avec sursis
- Charles : Déclaré coupable de détention de feux d'artifice ; 2 mois avec sursis
- Patrick : Déclaré coupable de violence sur commissaire (jet de pile) ; 8 mois dont 4 avec sursis et 800 euros d'amende
- Serge : Déclaré coupable de dégradations volontaires sur bien privé ; 6 mois avec sursis, 2 ans de mise à l'épreuve (obligation de soins, d'activité et de dédommagement) et 2 850 euros d'amendes
- Samuel : Déclaré coupable de violence sur commissaire ; 6 mois dont 5 avec sursis

- Jean-Salvy : Déclaré coupable de violence sur officier de police ; 6 mois dont 5 avec sursis
- Léo : Déclaré coupable de dégradations volontaires par incendie et jets de pierre ; 6 mois avec sursis
- Candice : Déclarée coupable de dégradations volontaires sur un bien d'utilité publique ; 6 mois avec sursis et mise à l'épreuve, 300 euros d'amende pour refus d'ADN et 650 euros pour la Mairie de Poitiers

Vont également avoir lieu, le 5 janvier prochain, le procès d'une mineure pour rébellion et refus de prélèvement d'ADN et, le 23 février, celui de deux autres personnes également pour refus de prélèvement d'ADN (ainsi que pour refus de prise de photo et d'empreintes concernant l'une d'entre elles). Enfin, nous venons d'apprendre que le parquet a décidé de faire appel afin d'aggraver les lourdes peines déjà prononcées scandaleusement. L'acharnement du pouvoir à réprimer sans distinction ni ménagement les fractions de la jeunesse précarisée, les militants politiques et syndicaux, les milieux populaires et les SDF ne s'arrêtera donc pas là !

Le procès du 12 octobre et les verdicts prononcés servent pour le gouvernement à jeter quelque chose en pâture à l'opinion publique, alors qu'il peine à prouver l'efficacité de sa politique aussi bien dans le domaine économique que social. La mise en branle du rouleau compresseur médiatico-politique pour criminaliser toute une jeunesse – à travers une description apocalyptique des événements du 10, où on a vu sans cesse revenir les termes d'« émeute », de « casseurs » et d'« ultra-gauche » – a permis d'occulter la répression sauvage et totalement gratuite qu'a exercée le soir même du 10 octobre, durant cinq heures, une horde de policiers désireux de trouver des boucs émissaires au « Numéro 23 », le local qu'une association à caractère culturel et artistique avait mis à disposition afin que puissent se tenir un débat et un concert en clôture de la Journée anticarcérale.

Lors de la manifestation, nous avons noté l'effectif plus réduit qu'à l'ordinaire de la police pour canaliser des formes d'expression politique qu'elle jugeait condamnables et illégales. A 20 heures, nous avons pu remarquer, en revanche, une augmentation spectaculaire de ses forces et de son zèle dans sa chasse aux « pseudo-coupables » : dégradation du matériel de musique (pour plusieurs milliers d'euros) par le versement de jus d'orange dessus et une série de coups de matraque ; distribution de coups également sur les personnes présentes, qui étaient venues débattre puis assister au concert ; contrôles d'identité humiliants (avec obligation de rester assis ou couché, mains sur la tête, durant toute la durée de l'opération). Ces interrogatoires musclés se sont terminés par la mise en garde à vue de 3 personnes, et des menaces de faire fermer le local ont suivi.

Au même moment, le centre-ville subissait un quasi-couvre-feu : arrêt des concerts organisés par Poitiers Jeunes dans le cadre des Expressifs, interdiction de pénétrer dans certains quartiers – l'impressionnant dispositif policier donnant à Poitiers une ambiance de chasse aux jeunes et aux précaires, avec une oscillation entre gardes à vue et garde-à-vous très inquiétante...

Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux appelle chacun-e à se mobiliser en tous lieux (facs, lycées, espaces publics) pour manifester son soutien aux condamnés et à leurs familles.

Abandon de l'instruction judiciaire!
Solidarité avec les condamnés !

Libération des incarcérés !
Non à la répression des mouvements sociaux !
Le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux appelle à un Rassemblement lundi 19 octobre à 17 h 30 place d'Armes.

Communiqué du 17 octobre 2009

Ce samedi 17 octobre 2009 s'est tenu un rassemblement de soutien aux inculpé-e-s de la journée anti-carcérale du 10 octobre à Poitiers. Mille personnes ont défilé.

A la fin de ce rassemblement, nous avons eu l'occasion d'assister à une énième démonstration de force de la part des représentants de l'ordre. Malgré une ambiance des plus calmes, les forces de l'ordre ont procédé à trois interpellations, interpellations dont l'origine est une provocation policière.

Nous pouvons désormais vous informer de la libération des trois interpellés.

On a vu des policiers avec des flash-balls en position de tir tendu en direction de la foule, on a assisté à l'enfermement de cette manifestation dans le parc Blossac où la manifestation était venue jusqu'au monument honorant la Résistance et ceux qui ont donné leurs vies quand il était minuit dans le siècle.

Poitiers devient-elle la ville où la police de Sarkozy expérimente les provocations les plus odieuses ? Le pouvoir veut-il interdire toutes les manifestations ? Les éléments les plus provocateurs de la police ont-ils tous les droits à Poitiers ? Existe-t-il un état d'urgence sur le point d'être décrété par le pouvoir en place ?

Ce lundi se tiendra un nouveau rassemblement de soutien aux inculpé-e-s du 10 octobre, à 17h30 Place d'Armes. Soyons nombreux et solidaires !

Une soirée de soutien est également organisée jeudi 22 octobre, à partir de 19h à la Maison de Quartier des 3 Cités, avec concert, repas et discussion.

Pour tout don solidaire pour soutenir tous les inculpés-condamnés-emprisonnés, adresser un chèque à l'ordre de « Acratie ». Adresse : Acratie (CAR) 86310 LA BUSSIÈRE. Mettre au dos du chèque : "solidarité Poitiers".

Lundi 19 octobre : Rassemblement 17h30 Place d'Armes

Jeudi 22 octobre : Soirée de soutien, 19h Centre Socio-Culturel des Trois Cités, salle Place de France.

Venez nombreux et nombreuses !

Solidarité avec tou-te-s les inculpé-e-s

Rejoignez massivement le Comité Poitevin Contre la Répression des Mouvements Sociaux

Discours à la soirée de soutien du 15 octobre 2009

Nous sommes ici pour une soirée de soutien pour tous les inculpés du 10 et du 17 octobre. Le prix d'entrée est libre, vous pouvez donner ce que vous voulez, le maximum que vous pouvez. Il y a aussi de la boisson et de la nourriture. Tout l'argent récolté servira à aider tous les inculpés et leur sera reversé intégralement.

Je souhaiterai d'abord préciser que le Comité Poitevin contre la Répression des Mouvements Sociaux ne saurait céder à l'hystérie collective qui a eu lieu après les événe-